



Paris, jeudi 28 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/00798

Pris en application :

- art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
- Code des transports
- Arrêté préfectoral n°087/24/SPE/BSPA SEINE 06-24

**Manifestation nautique et activités
nautiques (RÉGATE A LA VOILE)****SEINE - BIEF DU COUDRAY****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 14/04/2024 de 10:30 à 18:00

- o **Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Coudray-Montceaux)**
entre les pk 126 (lieu dit les fours à chaux à Nandy) et pk 128 (1500m en amont
du barrage du Coudray) - Toute la largeur de la voie

- le 21/04/2024 de 10:30 à 18:00

- o **Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Coudray-Montceaux)**
entre les pk 126 (lieu dit les fours à chaux à Nandy) et pk 128 (1500m en amont
du barrage du Coudray) - Toute la largeur de la voie

- le 28/04/2024 de 10:30 à 18:00

- o **Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Coudray-Montceaux)**
entre les pk 126 (lieu dit les fours à chaux à Nandy) et pk 128 (1500m en amont
du barrage du Coudray)

Commentaire :

En application de l'arrêté préfectoral n°087/24/SPE/BSPA SEINE 06-24, Monsieur le sous-Préfet d'Etampes prescrit les présentes mesures temporaires afin de garantir les sécurités des tiers et des participants à la régates regroupant environ 12 bateaux, organisée par le Cercle de voile de Morsang.

Mesdames et Messieurs les bateliers sont invités à naviguer avec prudence.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS
Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

29/04/2024

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT